

Calcul du montant de l'Inde, vite de loyer

Par QUINZIN Frederic, le 28/11/2016 à 13:20

Bonjour,

Séparé depuis Juillet 2015, conciliation d'Avril 2016, le juge à décidé outre le montant des pensions et autres, de m'octroyer un montant de loyer équivalent à la moitié de la valeur locative du logement.

Le problème est que le montant n'est pas indiqué et donc je ne peux réclamer mon dû à madame.

La question est simple comment dois je opérer pour que cela devienne effectif ? merci

Bien cordialement

Mr QUINZIN